

La Gazette de Joliette

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

8ième ANNÉE.

JOLIETTE, PROVINCE DE QUEBEC — 14 AVRIL 1873.

No. 1



La Gazette de Joliette.

Journal Politique et Commercial.

IMPRIME ET PUBLIÉ PAR

A. FONTAINE.

Rue Notre-Dame, — JOLIETTE.

Publié deux fois par semaine,
Lundi et Jeudi.

PRIX DE L'ABONNEMENT
DEUX PIASTRES PAR AN.
Invariablement payable d'avance.

CONDITIONS D'ANNONCES.

Dix lignes et au-dessous 1ère insertion 50 cts
2 cts. pour chaque insertion subséquente.

Au-delà de dix lignes 8 cts., par ligne pour la
première insertion, et 2 cts., par ligne pour
chaque insertion subséquente.

On traitera de gré à gré pour les Annonces qui
ront être publiées trois mois et au delà.

Les abonnements ne seront pas pour moins
de 6 mois.

Il faudra donner au moins un mois d'avance pour
discontinuer son abonnement.

Toutes lettres, communications etc., devront
être adressées franches de port à A. Fontaine.

A. FONTAINE,
AVOCAT.
RUE NOTRE-DAME,
JOLIETTE.

JOSEPH MARTEL,
AVOCAT.
JOLIETTE.
RUE ST. PIERRE.

M. Martel se charge de toutes collections, et
est assuré des services d'un lauréat collec-
teur.
Joliette, 24 Février 1873.

OLIVIER, BABY & McCONVILLE,
AVOCATS.
Corn des Rues St. Victeur et Ste. Marie
JOLIETTE.

M. Baby suivra les Circuits de Montcalm et
L'Asson ption.
Joliette 1 Avril, 1866

DR. F. X. COTE
RUE ST. PAUL
JOLIETTE.

Visible à toute heure.
Joliette, 11 Avril, 1866.

J. B. CHEVICNY,
NOTAIRE.
BUREAU: Chez L. Desautels,
Notaire,
JOLIETTE.

NARCISSE MARTEL
HUISSIER
De la cour Supérieure
Joliette, 11 Avril 1866.

Feuilleton.

LE CANT PERDU.

II
(Suite.)

Le commissionnaire arrêta sa charrette du côté gauche de la rue, montra une toute petite porte sous la galerie à moitié sombre, et avertit les voyageurs que c'était la demeure de la personne dont ils lui avaient donné le nom.

Il prit la malle, la porta devant la petite porte, et se disposait à sonner lorsque l'on vint ouvrir. C'était une femme âgée qui dit, en se bon français, avec un sourire plein de cordialité :

— C'est le neveu de M. Van Heuvel avec son ami que j'ai l'honneur de saluer ! Soyez les bienvenus, messieurs, et venez me suivre. J'espère que vous serez aussi contents que ce bon M. Van Heuvel. — Elle marcha jusqu'au fond du vestibule et s'arrêta au pied d'un étroit escalier de pierre en forme de vis. Cet escalier était en pierre blanche, très-usé et fendu en plus d'un endroit. Il recevait à peine une lumière douteuse par une petite fenêtre étroite et longue comme une meurtrière.

Tout en montant, nos deux amis échangeaient un regard de déception. L'oncle leur avait préparé un singulier gîte, pensaient-ils. Dehors tout était si beau, pittoresque et coloré comme un paradis ; ici, ils gravissaient avec peine les marches boituses d'un colimaçon de pierre qui allait les conduire sous doute dans un bâtiment sombre et délabré : quelque halle du moyen âge ou quelque vieille prison.

Max Rapelings souriait d'un air ironique comme pour se moquer de leur désillusion. Herman Van Borgstal soupirait profondément ; mais ils continuèrent à suivre en silence la vieille femme qui les conduisit à travers un long corridor du premier étage, et leur ouvrit enfin la porte d'une grande chambre.

Les jeunes gens poussèrent une exclamation joyeuse : « Ah ! » firent-ils. La vieille femme leur dit :

— Je le savais bien, messieurs ! la même chose est arrivée à votre oncle. Lui aussi s'est mis à crier : Ah ! C'est que vous ne connaissez pas les coutumes de Berne. Il y a ici plusieurs ménages dans chaque maison. Ce qui se passe en dessous ne regarde pas le locataire d'en haut.

Max paya le commissionnaire. Herman fit le tour de l'appartement et admira la luxe et l'élegance des meubles. Ils se trouvaient dans une vaste pièce dont le plancher était couvert d'un épais tapis ; le long des murs, il y avait des chaises et des canapés garnis de velours, des commodes, un bureau et un lit, le tout en mahoni, d'une forme très-élégante. Tout y était d'une propreté extrême et promettait aux occupants tout le confort désirable.

Après qu'Herman eut, d'un coup d'œil rapide, fait l'inspection de cet agréable appartement, il souleva le rideau d'une des fenêtres, et s'écria gaiement :

— Ah ! qu'il fait bon ici ! Max ! mon cher Max, nous demeurons dans la belle rue, nous avons des balcons avec des cousins, et sous nos yeux une fontaine à quatre jets d'eau.

— Messieurs, dit la vieille, voici la pièce que votre oncle avait aussi à sa disposition. Sa chambre à coucher était là ; mais, comme cette chambre est un peu petite, nous avons placé un second lit pour un de vous dans le coin de ce salon. Vous pouvez choisir.

— Ce sera le mien. Je prends pour moi le lit du salon, s'écria Herman.

— A votre aise, messieurs, répondit la vieille. Voici la clef de votre appartement et la clef de la porte de la maison. Allez et venez avec la même liberté que si la maison était à vous. Si vous désirez quelque chose, vous n'avez qu'à sonner.

Les jeunes gens, touchés d'un si cordial accueil, remercièrent chaleureusement leur hôtesse.

— Votre oncle, dans sa lettre, a prié mon mari de vous mener voir les curiosités de la ville, dit elle ; mais, malheureusement, mon mari est parti pour Lausanne, où l'appelaient des affaires urgentes, et il ne reviendra que ce soir très-tard. La promenade sera donc pour demain.

Au moment de sortir, elle revint sur ses pas et demanda :

— J'oubliais : comment se porte le bon M. Van Heuvel ?

— Partoutement, madame, et il nous a chargés de vous faire mille compliments de sa part, répondit Max. Quand il parle de l'Aarberg-Gasse et de votre maison hospitalière, les larmes lui viennent aux yeux.

— Je le crois, dit-elle en souriant. M. Van Heuvel est resté ici plus de quinze jours. Il s'était pris d'une si vive amitié pour mon mari, qu'ils passaient des journées entières à se promener ensemble à Berne ou dans les environs. Mon mari l'a même accompagné à travers les Alpes, de Lauterbrunnner jusqu'au Grindelwald. Votre oncle est un brave, spirituel et aimable homme.

— Mais, madame, pardonnez-moi ma curiosité, comment avez-vous fait la connaissance de M. Van Heuvel ? demanda Herman.

— C'est fort simple. Nous avons habité longtemps Genève, où nous avons fait le commerce d'horlogerie. Un horloger de Gand venait nous y voir souvent. En Suisse, l'amitié dure longtemps. Cet horloger avait donné à M. Van Heuvel une lettre par laquelle il nous priait de le bien accueillir. D'ailleurs, messieurs, nous louons ordinairement ce salons et cette chambre aux touristes étrangers, lorsqu'ils nous sont recommandés. Et maintenant, à plus tard, jusqu'à ce que vous ayez besoin de quelque chose.

A ces mots, elle quitta l'appartement. A peine fut-elle sortie, que Max Rapelings fit un bond de joie et s'écria :

— Vive la Suisse ! Notre pain est tombé dans le miel. Loges comme des princes, chez des gens qui ont des cœurs d'anges.

Oui, oui, dit Herman, vois, nous sommes sur la rue et nous avons des balcons.

Il ouvrit la fenêtre et se laissa glisser de tout son long sur le coussin.

— Je suis un Turc, un sultan ! dit-il monchalamment.

— Avoue que mon oncle n'est pas bête, dit Max.

Oh ! c'est un homme de génie ! Je le bénis du fond de mon cœur. Sans lui, nous serions logés dans quelque hôtel, au milieu de touristes vulgaires, comme on en rencontre partout. Hourrah pour ton oncle ! Je vais allumer un fin manille, et tâche, si tu le peux, de m'arracher de ce coussin avant que la dernière bouffée de fumée ait disparu dans les airs.

— Ah ça ! mon bon Herman, pas de bâtons ; ce long voyage en chemin de fer nous a couverts de poussière jusqu'aux yeux. Il faut d'abord nous débarrasser, tirer nos vêtements de la malle et nous arranger un peu. Tes cheveux ont l'air d'un buisson de couleur. Après cela, nous délibérerons sur ce que nous avons à faire.

— Tu as raison, Max. Le bonheur m'étourdit. Je ne sais. C'est peut-être l'air des montagnes qui commence à me travailler ; mais il me semble que mon cœur se fond de joie.

A ces mots, il s'approcha du lavabo qui se trouvait près du lit, et se mit à sa toilette. Son ami en fit autant dans la chambre voisine, et, comme la porte était ouverte, ils pouvaient causer et plaisanter à leur aise.

— Ah ça ! Herman, demanda le jeune docteur, pourquoi n'es-tu pressé si fort de prendre pour toi le lit qui est dans le salon ?

— Parce qu'il n'y a pas de rideaux. Je préfère un lit sans rideaux.

— Hypocrisie, c'est parce qu'il est plus près du balcon.

— Tu pourrais avoir raison, Max. Il me semble que je pourrais rester assis là des journées entières, les yeux fixés sur les eaux jaillissantes de la fontaine.

— Je crois, coquin, que tu regarderais beaucoup moins la fontaine que les fleurs des Alpes qui s'épanouissent sur ses bords. C'est ton affaire. Mais que t'importe le balcon quand tu es dans ton lit ! Aurais-tu, par hasard, l'envie de passer la nuit à la belle étoile, sur ce coussin rouge ?

— Qui sait, mon cher Max si la lune brille ! La lune, en Suisse, doit être une chose superbe. Tout est beau et charmant en Suisse.

— C'est fini, s'écria Max, me voilà frais et dispos comme un poisson dans l'eau. Promesse oblige. J'ai pris l'engagement d'écrire à mon père et à mon oncle dès que nous serons arrivés à Berne. Aujourd'hui, c'est mon tour et demain ce sera le tien ; chaque jour une lettre, telle est la loi, et je suis chargé d'en assurer l'exécution. Je vais donc

m'acquitter tout de suite de cette tâche pour être tout à fait libre. Quant à toi, Herman, étends-toi sur ton balcon et fume ton cigare ; sans cela tu ne pourrais pas te taire.

Il s'assit à la table où se trouvait tout ce qu'il fallait pour écrire, et commença sa lettre.

Herman alluma un cigare et se coucha à demi sur le balcon. D'abord il regarda assez longtemps la fontaine, puis il laissa errer ses yeux le long du balcon, et, après avoir embrassé du regard tous les objets qui le frappèrent le plus, il se mit à analyser les détails et à examiner de plus près les mille objets de couleurs variées qui faisaient ressembler cette rue à une ville des Flandres en temps de kermesse, ou lorsqu'un personnage considérable y fait sa joyeuse entrée.

Enfin, à moitié étourdi, il se renversa sur le dos, souffla, avec un sourire indécipherable, la fumée de son cigare en l'air et demeura dans cette position, les yeux levés au ciel. Son visage exprimait une sorte de béatitude et d'extase causée par le sentiment d'un complet contentement. Mais il ne put se tenir longtemps tranquille et se retourna de nouveau vers sa rue.

Tout à coup il poussa un petit cri de surprise. De l'autre côté de la rue, presque en face de lui, une jeune fille venait de paraître au balcon parmi les fleurs et la fraîche verdure, et, lorsqu'Herman s'était retourné, son regard avait rencontré tout à coup le regard de cette jeune fille. Il y avait dans ses yeux quelque chose d'étrange et de profond qui fit courir un frisson dans les veines du jeune avoué.

Tous deux se regardèrent pendant quelques minutes avec étonnement ; mais bientôt la jeune fille se détourna et se mit à lire un livre qu'elle tenait à la main. Cette jeune demoiselle était entièrement vêtue de noir. Elle avait les cheveux très-noirs qui tombaient en mèches bouclées sur ses épaules ; ses yeux, également noirs, brillaient comme des perles de jais. Mais sa figure était pâle, et se détachait sur tout ce noir comme le visage d'une statue de marbre. Cependant, en dépit de cette pâleur, elle était réellement charmante. Telle fut du moins l'impression qu'elle produisit sur Herman.

Aussi le jeune homme tenait-il son regard fixé sur elle avec une sorte de stupeur ; il respirait à peine, tant cette étrange, cette surprenante beauté l'avait troublé.

La jeune fille, pensant probablement qu'on ne la regardait plus, releva les yeux et les porta, comme par curiosité pure, sur le jeune homme dont le visage rayonnait une profonde admiration. Elle regarda le ciel, puis bassa de nouveau la tête sur son livre.

Herman ne savait que penser. Il lui avait semblé que de ces beaux yeux noirs une plainte douloureuse et désespérée s'élevait vers Dieu. Son cœur avait frémit de pitié à l'idée que la pauvre fille était peut-être la victime d'une cruelle maladie ou de quelque autre malheur. Être si belle, si jeune, et souffrir comme une martyre, cette pensée avait dissipé sa joie.

— Eh ! Herman, s'écria Max, viens donc voir, que je te lise ce que j'ai écrit sur l'Aarberg-Gasse. Il n'écrit pas le songe-creux ! la fontaine l'aura ensorcelé. Herman, Herman, Herman ! S'est-il donc endormi ?

En parlant ainsi à voix haute, il s'approcha du balcon.

— Tiens, tu es éveillé ! Tu es donc devenu sourd comme un pot !

Herman mit un doigt sur ses lèvres pour inviter son ami au silence.

— Eh bien, qu'y a-t-il ? Tu fais une figure de mélodrame. Qu'est-ce qui se passe ?

— Viens, assieds-toi, Max, et parle à voix basse. Vois-tu là, entre ces fleurs, de l'autre côté de la rue, cette jeune demoiselle ?

— Pauvre fille, elle est malade, murmura Max.

— Malade, peut-être ; mais quel visage ! Raphaël aurait-il pu rêver une plus suave et plus noble créature ?

— Je n'en sais rien, mon cher Herman ; mais ce que je sais bien, c'est qu'elle n'est pas arrivée trop tard à la distribution des jolis visages. Ce blanc si pur sur ce noir fait un singulier effet ; sur ma parole de médecin, elle est malade, n'en doute pas.

La jeune fille leva de nouveau les yeux et fixa son regard directement sur Herman. Elle aperçut en même temps son ami.

— Elle te regarde avec une singulière attention, dit Max étouffé.

— Crois-tu ?

— Ses yeux te cherchaient, cela est certain.

— Elle t'a regardé aussi.

— Oui, après ? Est-ce qu'un laid personnage tel que moi vaut la peine d'être regardé ?

— Vois, Max, elle lève encore ses yeux plaintifs vers le ciel ; elle pousse un long soupir ; c'est un soupir douloureux, une prière à Dieu pour obtenir assistance et miséricorde ! Ah ! cela me fend le cœur ! si jeune !

— Oui, c'est une triste chose que cette fatale maladie qui moisonne les plus belles et les plus tendres fleurs avant même qu'elles soient épanouies. Pauvre enfant, encore un an, encore quelque mois, petit-être !

— Non, Max tu te trompes. Elle souffre de quelque peine mortelle.

— Tu la connais donc ?

En ce moment parut au balcon, derrière la jeune fille pâle, un homme de haute taille, avec des cheveux gris, des favoris blancs et un visage farouche.

Dès qu'il aperçut les jeunes gens, il leur lança un regard défiant où brillait tout autre chose que la bienveillance ; puis, se penchant vers la jeune fille, il lui dit quelques mots qui devaient être un ordre sévère, car elle se leva, regarda encore une fois le ciel en soupirant et disparut du balcon.

Le vieillard ferma la fenêtre avec une certaine violence, du moins à ce que pensèrent les jeunes gens indignés.

— Eh bien crois-tu que je me trompe ? demanda Herman. N'as-tu pas, comme moi, la conviction que cette pauvre créature s'encombe sous une cruelle tyrannie ? Ah ! qu'il y a de méchants gens en ce monde ! Et comment la justice divine souffrirait-elle que cet implacable vieillard fasse mourir de chagrin cette tendre fleur ?

— Mais, pour l'amour de Dieu, mon rêveur de poète, où t'emparent les idées ! Voilà que tu charpentes tout un drame dans ton imagination ; une jeune fille opprimée, un enchanteur, un géant, un dragon à sept têtes, que sais-je ! Il ne manque plus qu'un chevalier, un paladin, pour délivrer la vierge captive. Aurais-tu envie de jouer ce rôle ?

— Ce que je te dis est vrai, Max ; toutes tes ratiocinations ne peuvent pas ébranler ma conviction.

— Mais, je te le demande encore, la connais-tu ?

— Comment la connaîtrais-je ? C'est une Suisseuse.

— Tu n'en peux pas savoir là-dessus plus que moi. A Berne, les bons bourgeois portent le même costume que les gens aisés dans tous les pays.

— Oui, Max, mais ces cheveux d'un noir de corbeau, et ces yeux si noirs et si brillants ?

— On les trouve partout. Ils me paraissent aussi rares en Suisse que chez nous. Si tu me disais que c'est une Italienne, une Espagnole ou une Provençale, je croirais plus facilement que tu as deviné juste.

— Soit, Max, Italienne ou Anglaise, il est triste de penser que cette pauvre enfant est condamnée à mourir si jeune. Car elle mourra ; il me semble voir la mort dans ses yeux.

— Elle n'est pas si seule, Herman ; il y en a beaucoup qui meurent de cette fatale maladie, dans le monde entier.

— Ces médecins, ces médecins ! s'écria Herman avec une nuance de dépit ; à force de sonder les souffrances humaines, ils n'ont plus de compassion. Peux-tu contempler cette infatigable jeune fille sans que ton cœur tremisse de pitié et d'indignation ?

— Mais qu'est-ce qui te prend, mon cher Herman ? demanda le jeune docteur abasourdi. J'ai pitié de tous les malheureux et aussi de cette jeune fille ; mais, bien que j'ignore qui elle est et ce qui la rend malade, mais, pour l'amour de Dieu, que pouvons-nous y faire ? Les gens d'en face nous sont étrangers, et nous n'avons rien à démêler dans leurs affaires. Allons, allons, tout cela, c'est de l'enfantillage, nous ne sommes pas venus en Suisse pour pleurer sur des malheureux inconus. Je vais vite acheter ma lettre et la faire porter au bureau de poste.

Herman, excité par ses propres paroles et par ses tristes prévisions, ne quittait pas des yeux le balcon et son de fleurs. Il lui semblait qu'on remuait les rideaux de la croisée, et que quelqu'un regardait secrètement pour s'assurer s'il n'avait pas encore quitté son poste d'observation. Était-ce la jeune demoiselle ou le vieillard rebuffant qui l'espionnait ainsi ?

(A Continuer.)

JOLIETTE.

LUNDI, 14 AVRIL 1873.

BIÈME ANNÉE.

Le 14 Avril 1866, la petite Gazette était imprimée pour la première fois en cette ville. Ce jour-là fut un beau jour pour les propriétaires du nouveau journal, et un jour certainement agréable pour un bon nombre parmi vous, chers lecteurs, abonnés fidèles et payeurs de-voés.

Sept années se sont donc écoulées depuis la fondation de "La Gazette de Joliette," sept années pendant lesquelles la meilleure entente a existé entre nous et nos lecteurs, sept années pendant lesquelles "La Gazette" a tâché de se rendre utile, d'exprimer les vues de progrès, d'amélioration que requerrait cette ville, le comté et tout le District de Joliette. Nous n'avons peut-être pas répondu à l'attente de tous; mais du moins, nous pouvons nous rendre le témoignage que nous n'avons jamais reculé devant la tâche imposée, quelque rude qu'elle parût; nous n'avons jamais sacrifié une idée par faiblesse ou par crainte, et toujours nous nous sommes efforcés de marcher d'un pas ferme dans le sentier du devoir.

Les intérêts comme les obligations de la ville ont été exposés; le comté de Joliette et tout le District ont en une part de notre attention. La politique locale et générale a été appréciée; la marche de tous les gouvernements a été suivie; l'agriculture a partagé notre attention. Bref, nous croyons avoir rempli notre mission, marché vers le but que nous nous étions proposé.

Inutile de dire ce que nous sommes et ce que nous voulons être à l'avenir, chacun de nos lecteurs le sait.

Nous entrons dans notre HUITIÈME ANNÉE avec un certain orgueil et avec une joie égale à nos espérances. Nous sommes orgueilleux de nos sept années d'existence; nous sommes satisfaits de la confiance que l'on nous a accordée, et nous comptons sur un encouragement égal, sinon plus grand, à celui qui a marqué jusqu'ici notre carrière.

La Gazette est heureuse de dire que dans les campagnes de ce district, le goût de la lecture devient, chaque jour, plus prononcé, et elle espère que le temps n'est pas éloigné où chaque famille canadienne aura son journal à lire; que chaque citoyen, chaque électeur parlementaire et municipal sera au courant de la politique et des affaires générales. Toutes les choses nous iront que mieux alors.

Notre vœu le plus ardent, en ouvrant cette année, est que le 14 avril 1874, "La Gazette" ayant beaucoup grandi et pouvant revêtir la pretzette, s'offre à tous les lecteurs sous un autre format et présentant encore plus d'intérêt.

BANQUE A JOLIETTE.

Depuis deux ans, on a parlé souvent d'établir une banque à Joliette. Des citoyens, dévoués à l'intérêt public, ayant d'abord pétitionné pour obtenir une succursale de quelques institutions financières, faisant des opérations à Montréal, et aucune d'elles ne se rendant à leurs désirs—ont songé à la fondation d'une Banque à Joliette. Nous avons dit dans le temps ce que pourrait être un établissement de ce genre dans notre ville, les facilités qu'il offrirait au commerce; et nous ajoutons qu'il pourrait aider au développement de l'industrie.

La Chambre de Commerce de Joliette, ayant pris un corps tangible, s'est occupée immédiatement de la question et probablement que dans peu de temps, l'opinion publique sera agitée en faveur d'une Banque.

Pour nous, nous croyons que la fondation d'une Banque est possible ici; mais nous ne nous dissimulons pas que le projet est difficile à réaliser.

Pour ceux qui ignorent, nous dirons qu'aucun commerce de Banque, en vertu de la 34 Victoria chapitre 5, amendé par la 36 Victoria chap. 8, ne peut être fait à moins que 500 mille piastres n'aient été bonâ fide souscrites; et aucune banque ne peut entrer en opération avant que cent mille piastres d'actions aient été réellement versées et que le Receveur général puisse donner un certificat à cet effet. De plus dans les deux années qui suivent le commencement de ses opérations, cent autres mille piastres doivent être versées.

Après avoir obtenu une charte, toute banque doit commencer ses opérations dans le cours d'une année; sinon les droits de la corporation sont forfaits.

Voilà le point de départ. Dans ces conditions, peut-on nourrir l'espoir de fonder une banque à Joliette? Nous n'hésitons pas à répondre "Oui," mais il faudra du courage, du dévouement, de la patience à ceux qui entreprendront la chose.

Il nous semble que le District de Joliette peut aisément consacrer 300 mille piastres pour une banque locale; Mont-

réal et quelques autres localités fourniraient le reste.

Mais en attendant que ce projet se réalise, peut-être vaudrait-il mieux s'efforcer d'avoir une succursale. Ça donnera le goût de la chose. Et nous pourrions ensuite suivre l'exemple de nos concitoyens de St. Jean et de St. Hyacinthe, qui vont posséder des institutions de banque propres à eux-mêmes.

Nous livrons ce sujet à la considération du public.

PARLEMENT FÉDÉRAL.

Le comité d'enquête, chargé d'examiner certaines accusations, concernant la charte accordée à la Compagnie du Chemin de Fer du Pacifique, a été formé le 8, sur la motion de Sir John, et il se compose de MM. Blanchet, Buke, Dorion, McDonald (Picton) et Hyndar Cameron.

A la séance du 8, l'Hon. M. Dorion a exprimé le désir qu'une enquête minutieuse soit faite sur l'administration de la Justice dans la Province de Québec. Le grand nombre d'appels au Conseil Privé, a dit M. Dorion, démontre que le peuple n'a pas confiance dans les juges. Sir John a répondu que le mémoire du Barreau de Montréal, transmis au parlement, recommandant que le salaire des juges soit élevé, lui paraît une preuve suffisante que l'administration de la Justice est satisfaisante.

Lundi, l'Hon. M. Dorion a demandé que M. E. Tassé, Rédacteur du Courrier d'Ottawa, et traducteur suranné de la Chambre, fut traduit devant les Communes, pour répondre à l'accusation d'avoir parlé un peu verbeusement de quelques députés de l'opposition, M. Tassé a en effet été amené devant la Chambre et a dû subir un interrogatoire sur ces faits.

On ne pense pas généralement que cet acte acquerra beaucoup de sympathies à M. Dorion et à ses collègues, siégeant à la gauche.

L'orateur a donné sa décision sur le mérite des pétitions dans sept élections contestées. Celle contre M. Shibley, député d'Addington, a été admise et les six autres ont été considérées non-avenues. Ainsi les élections de MM. Carling, député de London, Cameron, de Carleton Place, de Peel, Horton, de Huron Centre, Edgar, de Monck, et Ross, de Middlesex, ont été validées et il seront compétents à siéger dans les comités d'élections.

VOTE AU SCRUTIN.

M. Tremblay a amené pour la 6ième fois devant la chambre son bill sur le Scrutin secret. Après une assez longue discussion, la seconde lecture du bill a été ordonnée.

Voici la division qui a eu lieu sur cette question:

Pour:—MM Archibald, Bain, Béchard, Bérin, Blain, Bodwell, Bowman, Brouse, Buell, Burpee (St. John), Burpee (Santury), Casey, Chisholm, Cockburn, (Muskoka), Cook, Daly, DeCosmos, Dodge, Dumvils, Dorion (Drummond & Arthurs), Dorion, (Napierville), Edgar, Ferris, Fiset, Flesher, Fournier, Gairbairn, Goffron, Gibson, Gillies, Grant, Hagar, Harvey, Higginbotham, Horton, Kellam, MacKenzie, Mathieu, Mezeier, Mills, Mitchell, Nathan, Oliver, Palmer, Paquet, Paterson, Pierson, Pelletier, Pozer, Price, Richards, Ross, (Durham), Ross, (Middlesex), Ross, (Price Edouard), Ross, (Wellington), Rymal, Scafeherd, Schultz, Sriver, Shibley, Smith (Peel), Smith (Selkirk), Smith (Westmorland), Snider, Staples, Stirtou, Tascheau, Thompson, (Welland), Tilley, Tourangeau, Tremblay, Trow, Wallace, (Albert), White, Holton, Wilson, Young (Montréal Ouest), Young (Waterloo)—76.

CONTRE:—MM. Almon, Archambault, Baby, Beaubien, Belterose, Benoit, Bowell, Campell, Chipman, Colby, Costigan, Crawford, Cunningham, Currier, Dewdney, Doull, Dugas, Duquay, Fortin, Gaudet, Gibbs (Ont. D. N.), Gibbs (Ont. D. S.), Glas, Haggart, Hardwood, Jones, Keefer, Lacerte, Langevin, Lanthier, Levesonote, Lewis, Macdonald (Cap B.), McDonald (Picton), McDonnell (Inverness), MacKay, McDougall, Morrison, Nelson, Pope, Robillard, Robinson, Robitaille, Rochester, Ross, (Champlain), Ross, (Victoria), Ryan, Stephenson, Thompson, (Cariboo), Tobin, Wallace (Northok), Webb, White (East Hastings), Wright (Ottawa), Wright (Pontiac)—55.

Cette mesure a donc rencontré l'approbation d'une majorité des Communes de 21. Il y a des gens plus naïfs que méchants, qui croient qu'une telle loi empêchera les émeutes, les rixes sanglantes et les murtrés qui se commettent parfois durant les élections. Cette loi devrait aussi élever le niveau moral de l'électeur. Suivant nous, ce sera le contraire. Nous regrettons de voir les

roms de certains ministériels parmi ceux qui ont voté pour le bill.

M. Baby, le député de Joliette s'est opposé à la mesure; il veut que l'électeur aille au poll, à face découverte et sans mystère. Nous félicitons M. Baby de la conduite qu'il a tenue en cette circonstance.

Une autre mesure, sur le scrutin, a été présentée par M. Young de Waterloo. Cette loi nous a paru plus rigoureuse que celle de M. Tremblay.

M. Dugas a soumis un bill pour détacher les 3 premiers lots du 1er rang du township de Kildare du Comté de Joliette et les annexer au Comté de Montcalm pour les fins électorales.

INFORMATIONS.

L'Hon. M. Fortin a été réélu le 8 par acclamation député du Comté de Gaspé à la Législature Locale.

M. Baby, député aux Communes, ayant demandé au gouvernement si c'était son intention d'améliorer la rivière l'Assomption de manière à rendre ses eaux navigables jusqu'à ou près de Joliette. M. Langevin a répondu que des ingénieurs expérimentés feraient une visite dans le cours de l'été et consulterait si la chose est possible.

Les recettes de la Puissance pour le mois de mars s'élevèrent à \$1,395,547 et les dépenses, à \$1,390,052.

La Gazette Officielle de samedi dernier contient un décret de Lord Kimberley au Gouverneur-Général. L'important que le gouvernement de la nouvelle République Espagnole a adopté pour drapier l'ancienne oriflamme de la catholique Espagne, mais en supprimant la croix qui se trouvait sur une des bandes.

FAILLITES 1872.

Nous avons fait le relevé des faillites qui ont eu lieu dans les quatre provinces d'Ontario, Québec, N.-Écosse et N.-Brunswick pendant l'année 1872, du montant du passif, de l'actif et de la perte.

Voici le résultat que nous avons obtenu:

Table with 4 columns: Provinces, No., Faillites Passif, Actif, Pertes. Rows include Ontario, Québec, N.-Écosse, N.-Brunswick, and Totaux.

On voit que tout en n'offrant qu'un petit nombre de faillites, le Nouveau-Brunswick est le premier en ce qui regarde le montant du passif et de celui des pertes.—N.—Monde.

AUX CULTIVATEURS.

Si toutes les saisons sont précieuses pour les cultivateurs intelligents, il n'en est certes pas qui le soit plus que celle du printemps, qui est le temps des semailles.

Où, c'est à cette époque de l'année, que le cultivateur judicieux doit arrêter le plan de ses travaux, le genre de semence qu'il importe de faire, choisir celles qui lui rapporteront de plus grands profits et qui lui coûteront le moins de temps et d'argent. L'isolement de son champ ne doit non plus être pour lui un sujet indifférent, et il est nécessaire qu'il donne à chaque lot séparé de son champ la semence qu'il peut produire le plus abondamment, sans être épuisé, en même temps qu'il examine les parties qui ont le plus souffert et qui demandent des améliorations. Aujourd'hui la question de l'amélioration des terres est vitale. Le sol a été maltraité, épuisé par une culture non raisonnée, et il est de la plus haute importance, il est même de nécessité absolue de rendre à la terre ses principes fertilisants si l'on veut qu'elle donne de bonnes récoltes de foin, de grains, de légumes, et de bons pâturages. Aussi l'emploi des engrais doit être suivi avec soin. Et l'on s'efforcera de les recueillir avec précaution pour les répandre sur le champ. La quantité devra être augmentée si c'est possible; tous les débris végétaux et autres deviendront des sources de richesses, si on sait les employer. Les cendres, dans bien des endroits, et dans bien des cas, contribuent puissamment à fertiliser la terre et à nourrir les plantes et les grains qu'on y a semés.

Chez le cultivateur intéressé, le soin des animaux deviendra plus grand à cette saison. Il comprendra l'importance de tenir les vaches laitières et les brebis qui ont des petits dans un état de grande propreté; les rations devront être augmentées, une nourriture plus riche, offerte; car c'est le secret de l'élevage profitable du bétail et des bénéfices du département de la laiterie. Pos-

éder des vaches grasses est la meilleure garantie que l'on fera une riche moisson d'un beurre excellent. La brebis, tenue en bon état élèvera son petit et augmentera le revenu de la ferme.

Les juments poulinières, à cette saison, doivent être ménagées, c.-à-d. qu'on ne doit pas les soumettre à une grande somme de travail, ni à un travail pénible. Un simple exercice devrait être exigé de cette noble bête dans les derniers mois de sa gestation. On a parfois à rougir de certains éleveurs inhumains qui surchargent et brutalisent les juments poulinières. Il faut méconnaître ses intérêts et avoir le cœur dur pour en agir ainsi.

Maintenant, je dois dire un mot des machines améliorées propres à ensemencher les terres.

Personne n'ignore que la main d'œuvre, dans nos campagnes, devient, chaque jour, de plus en plus rare. L'émigration aux États-Unis enlève tous les bras et l'on est réduit à diminuer grandement la culture pour ne pas être obéré par l'ouvrage. Il est vrai que généralement on ensemeince encore de trop vastes champs. Mais pour ceux qui sont obligés de semer des centaines de minots de grains, l'économie du temps doit être une matière à soumettre à la réflexion.

Aujourd'hui, et depuis quelques années déjà, MM. J. & S. Vessot offrent en vente une machine à semer, herser et rouler. Quelques-uns des lecteurs de "La Gazette" ont déjà entendu parler de cette invention utile; il en est même qui possèdent de ces machines. D'après mon expérience, je crois que le

SEMOIR ET HERSE COMBINÉS

est appelé à rendre de grands services à l'agriculture, et je ne puis m'empêcher de le recommander hautement. Le Semoir et Herse Combinés peut ne pas convenir aux petits fermiers. Mais rien n'empêcherait, ce me semble, que trois ou quatre habitants des campagnes s'achassent cet instrument dont ils pourraient se servir à tour de rôle et tous dans le temps favorable; car en deux ou trois jours, on peut semer avec cette machine près de 100 minots de grain. Un autre avantage que présente le Semoir et Herse, c'est qu'en même temps qu'il distribue le grain que l'on veut récolter,—avoine, blé, sarrasin, etc.—il repand régulièrement sur la terre les graines de maïs et de trefle destinées à changer le sol ensemencé en prairies ou-ragères ou en pâturages.

Un autre avantage, c'est que par la même opération, le terrain est roulé, et l'on pourrait appeler à bon droit l'invention de M. Vessot "Semoir, Herse et Rouleur combinés."

Nous n'en dirons pas plus sur les avantages qu'offre au cultivateur cet instrument. Il est déjà assez connu et l'on peut obtenir des renseignements exacts de ceux qui en possèdent ou qui s'en sont déjà servis.

Disons, en terminant, que dans tous les cas, le roulage des terres ne devrait jamais être négligé, cette opération entretient les grains qui sont restés sur la surface après le hersage, donne de la consistance au sol, qui garde plus longtemps sa fraîcheur et assure à la plante une tige ferme.

AGRICOLA.

CONSEIL DE VILLE.

9 Avril 1873.

Présidence de A. Fontaine, Ecr., Pro-Maire.

Conseillers présents: MM. J. Maréchal, A. Rivard, A. Costelleau, E. Thériault et Chs. LeBlanc.

Après les affaires de routines, le comité des finances recommanda que le compte de M. J. Bte. Flamand pour seigneur (recipite) au montant de \$5.75 soit approuvé et que le paiement en soit ordonné; M. LeBlanc, secondé par M. E. Thériault, fait une motion à cet effet et ordre est donné au trésorier d'acquiescer ce compte.

Les certificats pour licences sont ensuite approuvés et confirmés en faveur de MM. Jos. Deschamps, T. Genier, J. Bourdon, André Rivais, George LeBlanc, Ls. Chevalier, Frs. Rivais et Mme Stansfeld.

Une requête des propriétaires de la Brasserie de St. Jacques est ensuite lue par le secrétaire. Cette requête expose que "La Compagnie de la Brasserie de St. Jacques" a l'intention de transporter son établissement en cette ville, et demande en conséquence l'exemption de taxes pour un espace de dix ans. Une autre requête des citoyens de Joliette, approuvant la supplique des premiers pétitionnaires est ensuite mise devant le Conseil.

Ces requêtes sont référées à un comité général qui devra se réunir mardi soir et faire rapport mercredi.

M. Martel, du comté de l'Acadie, a annoncé qu'il faisait un rapport concernant cette entreprise mercredi prochain.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

SA GRÂCE l'Archevêque de Québec, est arrivée dans la métropole, le jeudi Saint. Une foule nombreuse s'étaient portés au devant du Prélat et l'accompagna jusqu'à la Cathédrale.

L'Archevêque de Québec est porteur des bulles et vant le Révd. M. Edouard Faure, Chanoine à l'Épiscopat, en qualité de co-adjuteur de Mgr. de Montréal, avec droit de succession. Mgr. Faure portera le titre d'évêque de Gatanopolis, in partibus infidelium.

Gratiopolis est un ancien siège épiscopal de la Mauritanie en Afrique.

Tout l'Église du Canada s'est réjoui à la nouvelle de la préconisation de Mgr. Faure; et les fidèles de ce diocèse apprendront la même nouvelle avec bonheur.

Hier, après la messe, les citoyens de cette ville se sont réunis à l'Hôtel de Ville et ont décidé de faire une collecte pour défrayer les dépenses de la cure de cette paroisse. C'est la continuation de la bonne œuvre commencée à la même époque l'année dernière. Les collecteurs devront passer cette semaine ou la semaine prochaine.

LES SIOUX.

Un rumeur annonçant qu'un parti de Sioux des États-Unis se préparent à envahir la Province, a jeté l'alarme dans certains endroits du pays. Deux lettres venues du Nord-Ouest ont apporté cette nouvelle. Si les informations reçues sont exactes, plus de 1000 loges de ces sauvages sont déjà réunis près de la frontière. Le camp est sous le commandement du Petit Couteau, un des chefs Sioux les plus renommés. On dit aussi qu'ils sont conduits par Racette, Métis de la Rivière Rouge, peu connu sous le nom de Shueman. Les habitants de l'établissement appelé Palestine, sur les confins Ouest de la Province se sont organisés en une compagnie de protection, pour se garder contre ces farouches enfants des prairies.

Ces craintes sont-elle sérieuses, et y a-t-il quelques dangers pour nous, habitants de Manitoba? Nullement.

Les Sioux attaquent peut-être quelques postes du Nord, un établissement peu nombreux et isolé, un caravane sur le chemin. Mais à Manitoba, il n'y viendront pas avec des intentions hostiles. Les combats qu'ils ont eu jadis avec les Métis ont été trop désastreux pour eux. Il est vrai qu'ils sont braves et terribles dans leurs guerres, mais ils redoutent trop les Métis pour venir nous attaquer ici. Nous pouvons dormir en paix de ce côté là. Nous avons au milieu de nous d'autres Sioux qui n'ont ni bruyas, ni canaux dans le nez, ni plumes sur la tête, mais qui sont beaucoup plus barbares et plus dangereux à la paix de Manitoba.—Le Métis

Faits Divers.

—On a besoin à l'atelier de "La Gazette" d'un jeune homme, sachant lire le français imprimé et manuscrit, comme apprenti typographe. Emploi immédiat.

TEMPÉRATURE.—Le temps est resté couvert depuis vendredi et durant la journée d'hier, il est tombé une pluie froide, poussée par le vent du Nord-Est.—Bien que le soleil ne se soit pas montré depuis longtemps, la neige disparaît rapidement. D'après les apparences, il en restera une très petite quantité à la fin de cette semaine.

—Beaucoup d'hommes sont partis ce matin pour la diuise sur les différentes rivières.

—Une nombreuse assistance a été remarquée durant les offices de la semaine sainte. Jeudi, les reposoirs de l'Église, du Noviciat et de la Chapelle, ont été visités sans cesse par une foule peue.

SAC DE MALLE ÉCHANGÉ.—Samedi matin, tout le monde était étonné de lire dans la vitrine du Bureau de Poste "Pas de Malle." Et tout le monde de se demander le fidèle Blaise, Blaise l'infortuné, aurait-il failli à son devoir? D'aucuns se préparaient à lui faire un pied-de-nez en signe de raillerie, et à lui enlever d'un mot le titre de Champion (comme Postillon) qu'il porte si fièrement. Mais Blaise s'était rendu à son poste, et l'absence des malles étant due au Maître de Poste de l'Assomption ou d'ailleurs qui avait expédié à Joliette le sac contenant les malles pour Berthier.

ARRÊTÉ.—Un jeune homme de 16 ans, Eugène Masse, de cette ville, a été arrêté jeudi dernier et jeté en prison pour avoir volé quelque argent à MM. Deschamps et LeBlanc, botliers. Amene samedi matin devant M. le Magistrat Bonlet, Masse a été déchargé et renvoyé de prison, aucune preuve n'ayant été offerte contre lui.

INSTRUMENTS ARATOIRES.—Les cultivateurs devront jeter un coup d'œil sur l'annonce de M. Chs. LeBlanc, qui, en magasin, un grand nombre d'instruments aratoires, de la plus grande utilité. L'économie de temps qui résulte de l'emploi de ces instruments, est un fait suffisant pour les recommander hautement. Que chacun s'empresse de s'en procurer.

Un des membres très-distingués de l'Église anglicane, le révd. C. Brodie, ancien vicaire de l'église Saint-Etienne, dans le faubourg semi-aristocratique de South Kensington, Londres, Angleterre, vient d'embrasser la religion catholique.

—On travaille en ce moment à la démolition de la porte du Palais. La circulation va y gagner très-certainement mais Québec perd sa physionomie historique.—*J. de Québec.*

—Les profits nets de la Banque de l'Amérique Britannique du Nord pendant l'année 1872 excèdent \$570,000 et l'on recommande pour les six mois courants un dividende au taux de 10 par cent par année.

—La belle somme de \$7,215,58 a été recueillie dans les diverses paroisses du diocèse de St. Hyacinthe, durant l'année 1872, pour la Propagation de la Foi, la Ste. Eulalie et la construction de l'église de Ste. Anne, Côte-Beaupré.

—La semaine dernière, des malfaiteurs ont brisé les vitres de la maison de la veuve Duressne, rue St. Antoine. Cet acte odieux se commetait par la 2^e fois. M. Clermonts a attiré l'attention du Conseil sur ces faits et le comité de Police a avisé aux moyens d'empêcher le retour de ces méfaits. On espère être sur la trace du coupable.

SUICIDE.—James Thompson, employé dans le département du recensement, s'est tiré un coup de pistolet, mardi soir, à sa maison de pension. Il était natif d'Écosse et âgé de 40 ans.

VIE DE M. PARE & Co.—Nous offrons maintenant en vente la Vie de M. Paré et les Annales de la paroisse de St. Jacques par Messrs F. X. Chagnon pour la somme de 35 centimes, soit 20 centimes pour les "Annales" et 15 cts. pour la "Vie."

Licences accordées par A. DELISLE, Percepteur du Revenu de l'Intérieur pour le district de Joliette, pour l'année terminant le 30 Avril 1873.

JOLIETTE.

LICENCES D'AUBERGE.

Mai 1er	Théop. Grenier
" "	Jos. Bourdon
" "	A. Rivest
" "	G. LeBlanc
" "	M. Parant
" 10	Jos. Beaudry
" 11	Mgt. Stansfield
" 22	Jos. Goulet
" "	W. Finlay & Lindsay
Juin 2	Frs. Rivest
Déc. 24	Jos. Deschamps

L'Assomption.

Juin 3	Eug. Archambault
" "	Ed. Richard
" "	E. Beaudry
" 8	Jas. Wright
" 8	H. Peltier
" 8	L. Archambault

St. Paul l'Érmitte.

Juin 11	U. Lachapelle
" "	C. Archambault

Repentigny.

Juin 8	A. Deschamps
Juillet 10	B. Rivest
" 16	Jos. Meunier

Lachenaie.

Juin 11	H. Bonenfant
---------	--------------

St. Henri de Mascouche.

Mai 1er	Al. Picard
" "	Odile Daunais

St. Roch.

Juin 15	A. Beaudoin
---------	-------------

St. Esprit.

Juin 1er	M. Payette
----------	------------

St. Julien.

Juin 13	O. Provost
" "	A. Cousin

St. Patrick de Rawdon.

Mai 1er	P. Mooney
" 28	P. O. Morin
" 31	F. Moreault
Juin 15	Ed. Trussell

St. Jacques.

Juillet 1er	Jos. Majeau
-------------	-------------

St. Charles Borromée.

Mai 1er	David Beaudry
---------	---------------

St. Jean de Matha.

Mai 1er	Her. Marteau
---------	--------------

St. Félix.

Juillet 19	Alex. Stevens
------------	---------------

St. Béatrix.

Mai 21	Luc Jeanstone
--------	---------------

St. Calixte de Beauport.

Juin 11	A. Perrault
---------	-------------

LICENCES MARCHANDES.

JOLIETTE.

Mai 1er	Ed. Fisk
" "	Jos. E. Renaud
" 11	Ed. Migué
" 11	Utric Foucher
" 16	Chs. Guibault
" "	J. J. Provost
" 23	G. E. Panneton
" "	J. B. Turcolte et frères
Juin 18	Thos. Looby

L'ASSOMPTION.

Mai 1er	T. Archambault
" "	C. Chaput
" "	A. Chaput
" 11	A. Morin
" 23	Zeb. Cazenève
Juin 3	G. Archambault

St. Sulpice.

Mai 12	Chs. Robitaille
Juillet 27	Jos. Piché

St. Henri de Mascouche.

Janv. 29	W. Roy
" "	U. Dupras
" "	A. Beaudoin
Juillet 15	Léon La Roche
" "	Jos. Lambert

St. Roch.

Juillet 26	L. Poitres
" 27	Jos. Laurier

St. Mélanie.

Mai 25	Jean Tellier
--------	--------------

St. Jean de Matha.

Mai 1er	Ed. Lessart
---------	-------------

St. Félix.

Mai 11	Geo. Read
--------	-----------

St. Coe.

Déc. 24	Jos. Martineau
---------	----------------

St. Elizabeth.

Mai 1er	Régis Casaubon
" "	Chs. Guibault

St. Patrick de Rawdon.

Mai 11	M. Skelly
Juillet 11	John Lindsay

A. DELISLE,

Percepteur du Revenu de l'Intérieur—Joliette.

CANADA.

PROVINCE DE QUÉBEC, }
District de Joliette.

No. 6567.

Dans la Cour de Circuit pour le District de Joliette.

EN VACANCE.

MERCREDI, le DEUXIÈME jour du mois d'AVRIL mil huit cent soixante-treize.

François Foucher, Ecuyer, bourgeois de la ville de Joliette, dans le District de Joliette.

Demandeur.

vs.

Michel Venne, cordonnier, ci-devant de la paroisse de St. Alexis, dans le dit District et actuellement absent de la Province de Québec.

Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, sur la motion de A. Fontaine, Ec., Avocat du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de George LeBlanc, l'un des Hussiers Jurés de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, pratiquant dans le District de Joliette, écrit sur le Brevé de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a abandonné son domicile en cette partie de la Province du Canada, appelée la Province de Québec, et ne peut être trouvé dans le District de Joliette, et qu'il y a des biens, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles, publié en la ville de Joliette et appelé "La Gazette de Joliette" et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelles, publié en la Cité de Montréal et appelé "The Gazette" notifié de comparaitre devant cette Cour et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et qu'à défaut par le dit Défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et Jugement dans la présente cause, comme dans une cause par défaut.

MORIN & DESILETS,

G. C. C.

VENTE PAR LE SHERIF.

DU DISTRICT DE JOLIETTE

Avril 1873.

Marineau vs. Orelly.—Deux terres contigües de 4 x 21 arpents, situées à Mascouche, avec maison, grange et autres bâties.

2. Une terre, située à Mascouche, de 3 x 30 arpents, avec maison, grange &c.—Vente, le 28 avril 1873, à une heure.

J. S. RIVEST,

NOTAIRE.

(BUREAU DE FEU EUG. ARCHAMBAULT, N.P.)

RUE DU PORTAGE,

L'ASSOMPTION.

Mars 1873.

J. I. TARTE,

NOTAIRE.

(Bureau de l'Hon. Ls. Archambault.)

L'ASSOMPTION.

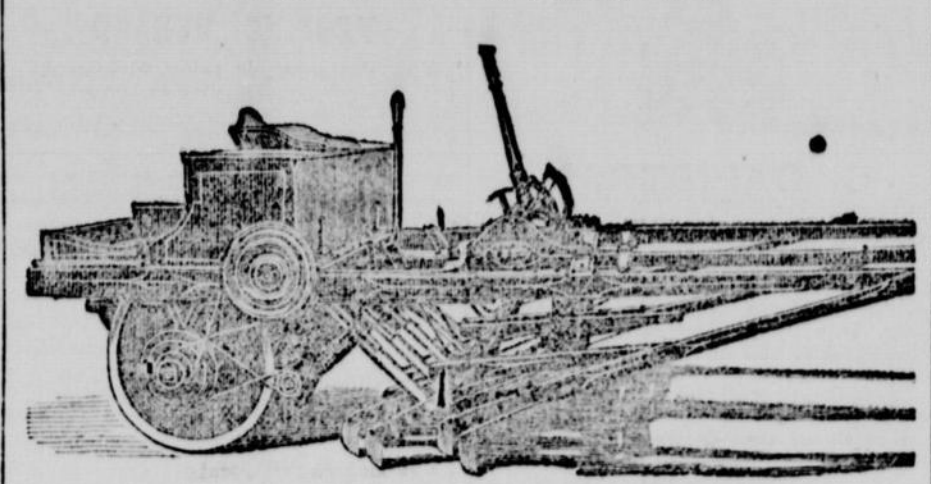
Mars 1873.

SEMOIR ET HERSE COMBINÉS

DE

J. & S. VESSOT.

Patenté le 1er. Novembre 1869.



Premiers prix à l'Exposition Provinciale de Montréal, en 1870; de Québec, en 1871 et d'Hamilton, en 1872.—PRIX EXTRA à Joliette, P. Q.

MACHINES AMELIOREES POUR 1873.

Grande économie de temps, de main-d'œuvre et de semence.—Rendement meilleur.

Le Semoir et Herse Combinés, sème le grain plus ou moins fort, l'enfonce à profondeur égale, distribue la graine de mil et roule en même temps. Le conducteur confortablement assis sur un siège, voit avec une Machine à deux chevaux l'ouvrage plus vite et mieux que quatre hommes et cinq chevaux par les moyens ordinaires.

PERIN—SHEED.

CERTIFICATS.

Terrebonne, le 13 Septembre 1872.

MM. J. & S. Vessot, Joliette, P. Q.

Le Semoir et Herse Combinés que j'ai acheté de vous ce printemps m'a donné entière satisfaction, et c'est avec le plus grand plaisir que je le recommande aux Cultivateurs comme étant la plus complète Machine aratoire jusqu'ici en usage.

MATHEW MOODY, Manufacturier de Faucheuses, etc.

On peut obtenir des renseignements des personnes suivantes qui ont acheté des semoir et Herse Combinés:

Révd. W. Tremblay, Ptre. Directeur de l'École d'Agriculture de Ste. Anne de la Pointière; M. Narcisse Forest, St. Jacques; M. X. Lambert, Rivière du Loup en haut; Révd. J. Dozois, Ptre. Directeur de l'École d'Agriculture de l'Assomption; M. Louis Gobeille, St. Ls. M. James Kez, Goldstone, Towash p. o. Cee, Ont.; M. Zepharia Ferrault, arch. Deschambault; M. Gregoire Labelle, Ste. Thérèse de Beauville; M. M. J. H. Paugman & Lamoignon Alexander, Mascouche; M. Ls. Saurin, St. Hyacinthe; M. Tanguay, Joliette; M. Belisle et Siméon Guenier, St. Liguori; Révd. P. O. Renaud, Ptre. Directeur de l'École d'Agriculture, Collège Masson, Terrebonne.

Pour circularies et plus d'informations s'adresser à

J. & S. VESSOT, Joliette, P. Q.

CHARLES LEBLANC DEMENAGEMENT.

Importateur de Ferronneries, Quincaileries, &c., &c.

(Coin des rues DeLaudière & St. Paul.)

Joliette.

Mrs. les Cultivateurs sont respectueusement priés de venir visiter cet établissement et examiner les nouveaux instruments d'agriculture que M. LeBlanc a actuellement en magasin.

1o Herse Flexible de Fer.

Cette Herse est en plusieurs sections et peut être employée comme herse à 30, 40, 50 ou 60 dents à volonté; elle peut aussi être arrangée de manière à herse sur deux Planches et dans le sillon tout à la fois.

2o Cultivateur en Fer.

Instrument admirable pour amener la terre et la préparer à recevoir la semence; il pulvérise la terre même la plus dure; il s'ajuste facilement à la surface inégale du terrain.

3o Pioche à Cheval.

Instrument qui a obtenu le premier prix à l'Exposition Provinciale de Kingston; il défriche les mauvaises herbes, pulvérise la terre; transporte la terre comme une charrue à double orseille et peut servir pour arracher les pommes de terre.

4o Semoir à Graine de Mil & Trèfle.

Instrument reconnu comme étant ce qu'il y a de mieux. Tous les Cultivateurs de l'Assomption en ont.

MOULIN A COUDRE DE LOCKMAN.

A vendre chez CHS. B. H. LEPROHON, cinq piastres comptant et cinq piastres par mois.

CERTIFICATS.

D'Aillebout, 19 Oct. 1872.

CHS. B. H. LEPROHON, Joliette.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur—et c'est avec grand plaisir—de vous annoncer, que le moulin que vous m'avez vendu est des meilleures qualités et j'en suis très satisfait, et je le recommande au public.

DELR. AL. MICHAUD.

Joliette, 20 Septembre 1872.

M. Leprohon,

Je suis des plus satisfaites du moulin à coudre que vous m'avez vendu. Depuis huit mois que je le possède, il ne s'est pas dérangé une seule fois.

C. DUPLESSIS,

Joliette, 29 Oct. 1872.

M. Chs. B. H. Leprohon,

Le moulin à coudre de Lockman que vous m'avez vendu me donne grande satisfaction, et je ne puis faire mieux que de le recommander au public, et je le prie de beaucoup aux

Wanzler.

Mme. THEOPHILE GRENIER.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE

CONTRE LE FEU

N'assure que les

FERMES

ET LES

Résidences détachées.

Incorporée et entrée en affaires en 1853.

CAPITAL ET SURPLUS..... \$500,000 00

DEPOT DU GOUVERNEMENT..... 100,000 00

BUREAU:—235, Rue ST. JACQUES

MONTREAL

E. H. GOFF, Agent-Général.

DIRECTEURS CANADIENS.

Col. ASA WESTOVER, Dunham, Qué.

B. BENOIT, éc., M. P. St. Hubert, Qué.

Hon. LOUIS ARCHAMBAULT, Ministre de l'Agriculture.

Hon. FRANK SMITH, Sénateur, Toronto.

JOHN CRAWFORD, éc., Q. C. et M. P., et Président de la Royal Canadian Bank, Toronto.

JOHN TURNER, éc., (Sessions, Turner et Cie., Toronto.)

ALEX. MANNING, éc., Toronto.

ASSURÉ CONTRE LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LE TONNERRE, soit que le ton s'en suive ou non. La Compagnie a donné naissance à ce caractère d'assurance. Aucun autre Compagnie en Canada ne donne cette garantie à ses assurés.

CHS. B. H. LEPROHON,

Agent à Joliette.

REFERENCES.

Dr. LAURIER, Joliette.

A. MAGNAN.

Dr. M. S. BOULET,

B. VEZINA.

J. O. DESILETS,

B. H. LEPROHON,

F. B. GODIN.

G. BABY

J. MARTEL.

A. ARCHAMBAULT, L'Assomption.

L. U. FONTAINE, Magistrat de District.

Dépot de Bière.

On trouvera constamment chez

J. U. FOUCHER,

Marchand—JOLIETTE,

de la célèbre bière de St. Jacques au prix de 27 centimes le gallon par quantité de 5 gallons et plus. On y vend aussi de cette bière en petite quantité, (3 demi-gallons et plus.)

Joliette, 1er Février 1873.

SIROP DE GOMME

D'ÉPINETTE ROUGE

DE

GRAY

Pour le Rhume, la Toux, l'Enrouement, et les Affections des Bronches et de la Gorge.

Lorsque Jacques-Cartier remonta, pour la première fois, le St. Laurent, le remède, employé constamment par les Indiens, et sur lequel ils comptaient pour la guérison des différentes maladies, était les gouttes de gomme sortant de l'Épinette Rouge (*Abies Rubra*) qui était donné sous forme d'une confiture après avoir été mélangée avec du sucre d'érable. Les premiers colons français, remarquant ses effets bienfaisants dans les affections pulmonaires, l'adoptèrent promptement comme un remède de famille, et il a toujours été grandement estimé par eux jusqu'à ce jour. Les colons, cependant, prennent cette gomme dissoute dans l'alcool, et par cette méthode beaucoup de ses propriétés partielles sont perdues. Dans ce

RELIURE.



A. DELISLE.

A l'honneur d'informer le public de la Ville de Joliette et des environs qu'il a ouvert une boutique de Reliure, a

JOLIETTE.

RUE DE LANAUDIERE.

Ce monsieur exécutera avec soin et promptitude tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier,

DANS TOUS LES GOUTS.

LIBRAIRIE.

M. A. Delisle vient d'ouvrir, Rue de Lanaudière, une librairie où l'on peut se procurer, livres de prières de toutes espèces, chapeliers, images, objets de fantaisie, et aussi toute espèce de papier, enveloppe, tapisserie, etc., etc.



JULIUS FERSCHKE,
MANGUONNIER.

Informe le public qu'il a constamment en magasin un assortiment considérable d'OUVRAGES en PELLETERIES, tels que,

MANCHONS, VICTORINES,
CAPOTES, PAR-DESSUS.

—Aussi:—

Casques pour Messieurs, Dames.

Le tout fait avec les meilleures Pelleterie du Canada et de l'étranger.

M. Ferschke exécute avec promptitude toute les commandes qu'on lui fait, et répare les vieux articles en pelleterie.

M. Ferschke annonce de plus qu'il paiera le plus haut prix pour toute espèce de pelleterie qu'on lui apportera.

Joliette, 9 Octobre 1869.

Mlle. Clorinde Duplessis

Informe les Dames de Joliette et des environs et le public en général qu'elle vient d'ouvrir un magasin où elle tiendra constamment un assortiment d'ouvrages en PELLETERIES, tels que

MANCHONS, VICTORINES,
CAPOTES, PAR-DESSUS.

—Aussi:—

Casques pour Messieurs Dames,

Faits avec les meilleures Pelleteries du Canada et de l'étranger. Tous ordres seront exécutés promptement.

Mlle. Duplessis

Vend aussi des Crinolines (ballons) Chronons (Water-Fall). Au printemps elle aura en vains des chapeaux pour Dames et elle en fera à ordre.

EN FACE DU MARCHE,

JOLIETTE,—PLACE-LAVALTRIE
13 Mars, 1872.

N. I. CHARLAND,
TAILLEUR,

RUE MANSEAU,

Vis-à-vis le Bureau et Residence de B. Vézina et D. Desormier, Ecr.,
Notaires.

M. N. I. Charland se chargera de toutes commandes qu'il exécutera avec goût et promptitude.

Une visite est respectueusement sollicitée.
Joliette, 4 Mai 1872.

MEUBLES! MEUBLES!
A Bon Marche.



C. CAPISTRAN.

(Autrefois facteur de moulins à battre)

Informe ses amis et le public qu'il tient maintenant une boutique où il fait toutes sortes de meubles de ménage avec les plus beaux bois du pays. Il a constamment chez lui, des canapés, tables, chaises, sofas, chiffonniers, etc., etc.

M. C. Capistran est toujours prêt à faire des cercueils extra sous le plus court délai possible. Il se charge aussi de toute réparation aux vieux meubles qu'il a l'art de remettre à neuf.

A BAS PRIX.

Telle est sa devise,

RUE STE. MARIE.

EN FACE DU PALAIS DE JUSTICE.

JOLIETTE.

19 Novembre 1872.

HOTEL DE L'UNION
TENU PAR

G. LEBLANC,
PLACE-BOURGET,

[En Face de l'Hôtel de Ville.]
JOLIETTE.

La maison de M. G. LEBLANC offre tout le confort désirable, et les voyageurs y trouveront toujours une table bien servie et des liqueurs de premier choix.

Les gens de la campagne y trouveront des écuries et des remises convenables pour leurs chevaux et voitures.

M. G. Leblanc tiendra constamment des chevaux et voitures à la demande des voyageurs.

Joliette, 10 Mai 1872.

HOTEL QUEBEC,

TENU PAR

JOSEPH BEAUDRY,

RUE St. PIERRE.

[En arrière de l'Hôtel de Madame Stansfeld]

JOLIETTE.

L'HOTEL QUEBEC offre tout le confort désirable aux voyageurs, qui y trouveront toujours de bonnes chambres, d'excellents lits, et une table servie avec le goût le plus exquis. Les liqueurs sont de première qualité.

Les gens de la campagne y trouveront des écuries et remises convenables pour leurs chevaux et voitures.

Les voyageurs trouveront toujours à l'HOTEL QUEBEC des chevaux et voitures pour se faire conduire en quelque lieu que ce soit.

Joliette, 18 Mai 1872.

HOTEL

JACQUES-CARTIER.

JOSEPH GOULET

Vient d'ouvrir un HOTEL sous ce nom, au coin des rues

ST. PAUL & NOTRE-DAME,

EN FACE DU MARCHE,

JOLIETTE.

La maison de M. JOSEPH GOULET offre tout le confort désirable, et les voyageurs y trouveront toujours une table bien servie et des liqueurs de premier choix.

Les gens de la campagne y trouveront des écuries et des remises convenables pour leurs chevaux et voitures.

M. Joseph Goulet tiendra constamment des chevaux et voitures à la demande des voyageurs.

Joliette, 10 Mai 1871.

HOTEL AMERICAIN,

TENU PAR

EUSEBE BEAUDRY,

VILLAGE DE L'ASSOMPTION,
EN FACE DU QUAI,

[Maison occupée ci-devant par feu M. Joseph Archambault.]

Les voyageurs trouveront à cet HOTEL tout le confort désirable; bonne table, bons lits, liqueurs choisies, etc.

De vastes écuries sont attachées à l'établissement.

M. E. BEAUDRY continuera d'acheter des chevaux, comme par le passé.

L'Assomption, 7 Mai 1872.

HOTEL DU PEUPLE

Licencié pour la vente en détail de Vins et Liqueurs fermentés.

L'EPIPHANIE.

MEDERIC DURAND

Informe ses amis et le public voyageur qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans le florissant village de L'Epiphanie.

Les voyageurs trouveront toujours à cette maison les vins et liqueurs fermentés de première qualité, une bonne table, de bons lits.

Pour les chevaux et voitures, de bonnes et spacieuses écuries et remises.

L'Epiphanie, 3 Décembre 1872. 3—m

Littérature Canadienne.

ANNALES

RELIGIEUSES ET HISTORIQUES

DE LA PAROISSE DE

St. JACQUES le MAJEUR.

W E B

DE

M. J. Romuald Paré

Ancien Curé de la paroisse de St. Jacques,

PAR

M. P. F. X. CHAGNON, Ptro.

Les enfants et les amis de la paroisse de St. Jacques sont spécialement invités à se procurer ces deux volumes qui sont en vente au bureau de la Gazette de Joliette.

ANNALES.....	\$0.30
" à la douzaine.....	3.00
VIE DE M. PARÉ.....	0.20
" à la douzaine.....	2.00

R: R R

90

SUR

100

DES MORTALITES qui arrivent annuellement, sont causées par des maladies que l'on peut prévenir et dont la plus grande partie seraient exterminées si chassées du système en quelques heures, si le Récupérateur Rapide ou les Pâtes de Radway (suivant le cas) étaient administrées quand on s'aperçoit de quelque douleur, malaise ou légère maladie. La douleur, quelle qu'en soit la cause, est presque immédiatement guérie par le Récupérateur Rapide. Dans les cas de choléra, diarrhée, crampes, spasmes, colique bilieuse, et de fait toutes les douleurs, maux et infirmités ont dans l'estomac, les entrailles, la vessie, les reins, ou les jointures, les muscles, les jambes, les bras, le rhumatisme, la névralgie la fièvre et l'ague, le mal de tête, le mal de dents, etc., etc. cèderont en quelques minutes à l'influence adoucissante du Récupérateur Rapide.

Pour les Rhumes soudains, les Toux, l'Influenza, la Diphthérie, l'Enrouement, le Mal de Gorge, la Grippe, la Fièvre et l'Ague, les Douleurs Mercurielles, la Fièvre Scarlatine, prenez de quatre à six Pilules de Radway ainsi qu'une cuillerée de thé du Récupérateur Rapide dans un verre d'eau chaude, adoucie avec du sucre ou du miel; lavez la gorge la tête et l'estomac avec un Récupérateur Rapide (si vous avez l'Ague ou la Fièvre intermittente lavez aussi les reins) et le lendemain matin vous serez guéri.

Comment le Récupérateur rapide agit.

En quelques minutes, le patient sentira une égère démangeaison et la peau deviendra un peu rouge; si l'estomac est très-malade, le Récupérateur aidera la nature à rejeter la cause du mal, une chaleur se répandra dans tout le corps, ses propriétés adoucissantes, stimulantes se répandront dans tous les tissus et veines du système, amenant les grandes et les organes à demi paralysés à un état de santé et de vie, lequel sera suivi de transpiration et la surface du corps prouvera une plus grande chaleur. Les maladies de l'estomac, les Rhumes, les Gripes, le mal de tête qui empêchent la respiration, la sensibilité de la gorge et toutes les douleurs soit internes, soit externes, diminuent rapidement et l'attention tombe dans un sommeil tranquille, se réveille rafraîchi, plein de vigueur et guéri.

On s'apercevra qu'en se servant extérieurement du Récupérateur, soit sur les reins ou vers les baux ou sur l'estomac et les baux, que pendant plusieurs jours on ressentira une agréable chaleur, montrant la longueur du temps pendant lequel il continuera son influence sur les parties malades.

SE-PRIS DU RECUPERATEUR RAPIDE RADWAY, 50 centes la bouteille. A vendre par les pharmaciens, les marchands de la campagne et les épiciers.

RADWAY & CIE.

87 Maiden Lane, New-York,

439, RUE ST. PAUL,

Coin de la Rue St. François-Xavier,
Montréal.

BRIQUE! BRIQUE!

Le Soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a actuellement en mains 50,000 BRIQUES à vendre et qu'il en aura constamment à l'avenir à son établissement à quelques pas de la Ville.

P. E. McCONVILLE.

Joliette, 26 Août 1872.

A VENDRE.

UNE TERRE de 120 Acres, située dans le second rang de Rawdon, No. 18, dans la paroisse de St. Liguori.

60 arpents et plus sont dans un état de bonne culture, et le reste en bois debout. Le tout bâti de maison, grange, et autres dépendances.

S'adresser à E. COFFEY, Propriétaire.

Rawdon, 3—m
30 octobre 1872.

MOULINS A COUDRE
A PLUS BAS PRIX QU'A
MONTREAL.

Les meilleures Machines à Coudre dites "Singer Family" de C. W. William & Cie garanties, à meilleur marché qu'à leur magasin à Montréal.

—AUSSI:—
Les meilleurs Moulins à Coudre de famille de Lawlor (Lawlor family) pour \$25.

Ces derniers moulins sont vendus au détail par M. Lawlor pour \$35, chacun.

En vente chez NOEL RONDEAU, JOLIETTE.

2 Octobre 1872. p3—m

AGENCE.

M. MATHEW MOODY de Terrebonne à la demande d'un grand nombre de cultivateurs des comtés Montcalm, Joliette et l'Assomption, vient d'établir une Agence de ces célèbres

"MOISSONNEUSES ET FAUCHEUSES"

CHEZ

MEDERIC FOUCHER,

marchand de St. Jacques, et Président de la Société d'Agriculture du Comté de Montcalm.

Ce Monsieur aura constamment en mains, Moulins à Battre Doubles et Simples, Machines à Vanner, Machines à Broyer le Lin, et toutes les parties de ces instruments.

AUSSI:—

Des CHARRUES de CHARLES MARCHAND et autres instruments d'Agriculture.

23 Mai, 1870.

ALBUM DE LA MINERVE
JOURNAL DE MODES

Littérature, Education, Beaux-Arts, Economie domestique, Travaux à l'Aiguille, Variétés et Musique, paraissant le 1er de chaque mois par livraison de 64 pages, grand format, faisant à la fin de l'année DEUX GRANDS VOLUMES de 384 PAGES CHAQUE.—Le seul Journal Français du genre dans l'Amérique du Nord.

Collaborateurs de "L'ALBUM"

LITTÉRATURE.—Dames: Georgina Charlebois, Clara Chagnon. Messieurs: F. G. Marchand, M.P.F., E. Gérin, M.P.F., Hector Fabre, J. A. N. Fouchier, E. Leclerc, Benoitville, A. Gérin Lajoie, Joseph Marinette, Napoléon Legendre, Oscar Dunn, M. Faucher de St. Maurice, Lucien Turcotte, A. N. Montpelit, E. Gélinas, Joseph Tessé, Alfred Garneau, Norbert Thibault, A. D. Decelles, Alphonse Bellemare, Jacques Auger, Charles DeGuisse, Benj. Globenski, William de Lery.

POÉSIE.—L. H. Fréchette, Fanchette Lemay, B. Sulte, E. Fraudohomme, Chs. Guimet, J. A. Poussan.

SCIENCES.—L'abbé Provencher, D. N. St. Cyr.

BEAUX-ARTS.—L'abbé Chabert, Jules Taché, Euteau Turcotte.

MUSIQUE.—Madame Petipas, P. Letondel, Gustave Smith, J. B. Labelle, E. Chagnon, A. Lavigne.

MODES.—Madame Dennie, Madame Reid.

L'ALBUM de "La Minerve."

A sa place marquée dans toutes les Familles.

Il ne contient que des feuilletons intéressants et choisis au point de vue du goût et de la morale.

Une PLANCHE COLORÉE GRAVÉE SUR ACIER est donnée tous les mois ainsi que DIX à DOUZE GRAVURES avec explications, et une Chronique sur les Modes contée à une personne compétente.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

UN AN, SIX MOIS.	
Pour les abonnés de La Minerve	
quotidienne et semi-quotidienne.....	\$2.00 \$1.00
Pour les abonnés de La Minerve	
hebdomadaire.....	\$2.50 \$1.25
Pour les non-abonnés.....	\$2.00 \$1.50
Pour les Etats-Unis.....	\$3.00 en or ou l'équivalent en greenbacks.

Atelier Typographique

DE

'LA GAZETTE DE JOLIETTE'

ON EXECUTE

A CE BUREAU,

TOUTES SORTES

D'IMPRIMES,

TELS QUE

LES VERTES.

CARTES D'AFFAIRES,

ET DE VISITES

LETTES FUNERAIRES,

BLANCS DE COMPTES

BILLETS DE BANQUE

CIRCULAIRES,

AFFICHES,

PROGRAMMES.

BLANCS,

POUR

AVOCATS

ET POUR

NOTAIRES,

ETC., ETC.

MM. les Greffiers ainsi que M. les Secrétaires des Municipalités trouveront aussi toutes les formules de Blancs dont ils ont besoins.

Le tout imprimé sur

BON PAPIER,

et à des

PREX TRES REDUITS

BLANCS

VEINERES

AU BUREAU DE

"LA GAZETTE."

POUR LES

AVOCATS.

Blancs de Mémoire de Frais—Lettres d'avocat—Subpenas—Affidavits pour Saisie—Actes Avant Jugement—Affidavits pour obtenir jugement—Déclarations pour Saisie après jugement—do avant jugement—Déclarations sur compte et sur bilan—Conclusions de déclaration hypothécaire—Oppositions—Comparutions—Avis de Requête pour obtenir un Writ de Habeas Corpus—Déclaration pour Saisie—Revendication et affidavit—do pour Saisie-Gagerie;

REVENUES

LES

NOTAIRES.

Blancs de Billet, Obligations, Vente, Transport et Signification, Procurements.

POUR LES

GREFFIERS DES COMMISSAIRES.

Blancs de Sommations simples, Tiers-Saisie après jugement.

POUR LES

Huissiers.

Blancs de Procès-Verbaux de Saisie, Avis de Vente.

POUR LES

Secrétaires—Trésoriers.

Rôle d'Evaluation de Perception, Liste Alphabétique d'Electeurs, &c.

—DE PLUS:—

Un grand nombre de Blancs d'Exécutions, autres pour les Coues de Circuit de Comté.